



Question sur les droits et quels conséquent si il respect pas

Par **Lajudie Jennifer**, le **12/07/2017** à **19:38**

Bonjour

Je vous écris car j'ai un ami qui a la garde de ses enfants et la mère n a plus de droit de visite. Est ce que il peut passer un week-end chez son ex avec les enfants et quels sont les risques ? Est ce que il peut perdre la garde de ses enfants si il va souvent chez la mère ? Veuillez me répondre assez rapidement s'il vous plaît

Par **Visiteur**, le **12/07/2017** à **21:42**

Bonjour,

Il peut le faire, cette femme est quand même la mère... mais il lui faut avertir le JAF de sa décision.

Par **Lajudie Jennifer**, le **13/07/2017** à **15:18**

Et si il averti pas le JAF sa fait quoi? Il y a 2 ans il a passé un week-end chez elle et sa c est mal passé elle lui a donné des claques et lui il a donné une pour se défendre et après il a était à la gendarmerie car elle a porté plainte. Alors si il préviens pas le JAF et qu'il y a un problème sa va se passer comment?

Par **Lajudie Jennifer**, le **28/07/2017** à **11:07**

Quand je dis qu'il passe le week-end chez elle je veux dire qu'il dors là bas avec ses enfants est ce qu'il a droit de le faire sachant que la date de divorce c février 2018 quels sont les risques ? Répondez moi s'il vous plaît.